

RF Département : ALPES-MARITIMES **COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2014**
SIRET 25060149900024
Organisme : Syndicat Mixte « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes »

N° 2015-02 / 2

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du lundi 13 février 2015

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par **Monsieur Jean THAON**, ordonnateur.

La Comité Syndical, réunie sous la présidence de **M. GILBERT MATHY**.....

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2014** et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que **Monsieur Jean THAON**, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2014**, les finances du syndicat mixte Département/Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de **2014**, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

<i>exercice précédent</i>	2013	2014	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	pour mémoire capitalisation	affectations à l'intérieur des sections	RESULTAT GLOBAL
<i>fonctionnement</i>	351 267.00 €	<i>fonctionnement</i>	1 693 457.50 €	1 694 956.96 €	1 499.46 €		351 267.00 €	352 766.46 €
<i>investissement</i>	37 500.05 €	<i>investissement</i>	12 725.63 €	19 304.98 €	6 579.35 €		37 500.05 €	0 000.40 €
<i>total</i>	388 767.05 €	<i>total</i>	1 706 183.13 €	1 714 261.94 €	8 078.81 €	0.00 €	388 767.05 €	396 845.86 €



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

(suite)

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

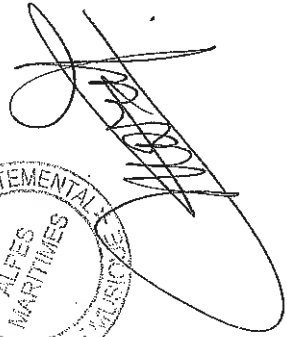
Déclare toutes les opérations de l'exercice **2014** définitivement closes, et les crédits annulés.

-NEANT-

Fait et délibéré à Nice, le 13 février 2015

Ont signé le registre des délibérations:

- MM. THAON, BECK, BLANCHI, CIAIS, CLARY, COLOMAS, DELIA, FRERE, IPPOLITO,
QUERCIA, MARY, MIANFREDI,
- MMES BANDECCHI, ISNART, PENIELLO, SOULIE.

Le Président de séance,

Le Maire Départemental
ALPES
MARITIMES
USK